

IV. - Les catalogues collectifs de la Bibliothèque nationale

Il existe actuellement en France beaucoup de catalogues collectifs, mais d'importance différente : catalogues nationaux, catalogues départementaux, catalogues des sections d'une bibliothèque universitaire, etc...

La grande majorité des catalogues publiés concernent les publications en série, les catalogues de monographies, d'ailleurs plus rares, sont essentiellement constitués de fichiers et de ce fait, ne sont pas diffusés.

C'est à la Bibliothèque nationale que sont centralisés les catalogues collectifs nationaux. Il s'agit d'entreprises généralement bien connues de tous les bibliothécaires français et étrangers.

Rappelons rapidement leurs caractéristiques :

1) Le CATALOGUE COLLECTIF DES PERIODIQUES CONSERVES DANS LES BIBLIOTHEQUES DE PARIS ET LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES DE FRANCE. Collections des origines au 31 décembre 1939.

Il comprend environ 75.000 titres. Il est sélectif puisqu'il élimine les collections trop fragmentaires, les publications officielles et administratives, les annuaires proprement dits, les quotidiens postérieurs à 1848, la plupart des hebdomadaires de province, les bulletins paroissiaux et les publications d'associations d'intérêt secondaire.

Ce catalogue a été publié de A à Z en 43 volumes polytypés. Ces volumes ont été sérieusement révisés par le Service du Catalogue collectif et font l'objet d'une édition imprimée dont trois volumes sont publiés : C à I, J à Q, R à Z. Le quatrième volume est actuellement en préparation.

Selon les mêmes principes, a été publié le CATALOGUE COLLECTIF DES PERIODIQUES SLAVES EN CARACTERES CYRILLIQUES, des origines à 1960. Il recense 4.500 titres.

2) Le CATALOGUE COLLECTIF DES OUVRAGES ETRANGERS : le C.C.O.E.

Créé par la D.B.L.P. en 1952, il contient actuellement deux millions et demi de fiches, ce qui ne correspond pas à deux millions et demi de monographies étrangères puisque jusqu'à présent, pour un même ouvrage, les fiches des bibliothèques sont intercalées les unes derrière les autres.

Un tiers des ouvrages recensés est antérieur à 1952. Le Catalogue, qui n'est pas imprimé, répond chaque année à 15.000 demandes de renseignements.

3) L'INVENTAIRE PERMANENT DES PERIODIQUES ETRANGERS EN COURS : l'IPPEC.

Créé comme le C.C.O.E., par la D.B.L.P. en 1952, il a fait l'objet de quatre éditions correspondant à l'état des collections de 2.300 établissements pour une date donnée : 1955, 1957/58, 1960/61, 1965. La dernière édition contenait 30.000 titres environ de publications en série étrangères. Grâce à l'automatisation, le Service de l'IPPEC a pu préparer et publié une mise à jour partielle 1970, complétée par une table des collectivités éditrices. Une seconde mise à jour est en préparation : pour répondre à la demande des participants, les éléments de la notice ont été complétés. On y trouvera : la date de fondation des publications, des filiations et des états de collections succincts pour les bibliothèques qui les conservent. Un volume cumulatif suivra cette mise à jour.

Dès maintenant le Service de l'IPPEC peut produire des listes de publications en série étrangères par bibliothèque ou groupes de bibliothèques, par langue et par pays.

Le Service répond à 4.000 demandes de renseignements par an.

4) LE CATALOGUE COLLECTIF DES JOURNAUX QUOTIDIENS D'INFORMATION GENERALE, publiés en France métropolitaine de 1957 à 1961.

Rédigé au Département des Périodiques de la Bibliothèque nationale, ce catalogue permet de connaître notamment les bibliothèques municipales ou les dépôts d'Archives qui en dehors des grandes bibliothèques parisiennes conservent des quotidiens.

5) BIBLIOGRAPHIE DE LA PRESSE POLITIQUE FRANÇAISE ET D'INFORMATION GENERALE. - 1865-1944.

89 fascicules, 1 par département, sont prévus pour ce catalogue. 24 sont déjà publiés. On y signale, outre les collections de la Bibliothèque nationale, celles des bibliothèques municipales et des dépôts d'archives des départements concernés.

Il est permis de se demander pourquoi ces différentes entreprises ont été installées à la Bibliothèque nationale ou créées par elle.

Pour les deux derniers catalogues cités, la raison en est simple. Ils ne pouvaient être préparés qu'en utilisant les ressources de la Bibliothèque nationale. Elle est la seule en effet, en raison même de sa mission principale — réception et conservation du Dépôt légal — à posséder les collections de journaux français qui sont la base de ces catalogues.

Le développement des études de presse, l'utilisation de plus en plus grande faite par les historiens, les sociologues, etc., des informations données dans les journaux ont amené le Département des Périodiques à préparer des instruments de travail qui n'existaient pas jusqu'alors, le traitement bibliographique de la presse ayant été souvent négligé au profit de celui des revues.

Le Catalogue collectif des périodiques, des origines à 1939 a utilisé aussi pour base de son travail de rédaction, les collections de la Bibliothèque nationale, dont il a établi le catalogue en même temps qu'il préparait le répertoire collectif, ces deux fonctions étant intimement mêlées.

Mais deux autres raisons expliquent la présence de ces entreprises à la Bibliothèque nationale.

1) La Bibliothèque nationale a toujours joué et joue encore un rôle pilote dans la rédaction et la normalisation des règles de catalogage indispensable à l'établissement des catalogues collectifs.

2) La Bibliothèque nationale est un grand centre de documentation bibliographique : des collections de bibliographies et de catalogues permettent d'effectuer des vérifications bibliographiques, des identifications. Aucune autre bibliothèque en France ne possède actuellement de telles ressources, et aucun des services cités plus haut ne pourrait regrouper, même s'ils en avaient la possibilité financière, de tels instruments de travail.

Si les services profitent des ressources bibliographiques de la Bibliothèque nationale, ils l'aident dans son rôle de centre de documentation bibliographique national.

La moitié des demandes de renseignements auxquelles répondent le C.C.O.E. et l'I.P.P.E.C. exigent des recherches bibliographiques très poussées et nos collègues français ont pris l'habitude d'attendre de ces services des réponses qui dépassent largement l'orientation.

Enfin lorsqu'il s'agit de publier les catalogues, c'est encore la Bibliothèque nationale qui en assure la responsabilité.

On a souvent dit que ces catalogues collectifs sont le complément naturel d'une Bibliothèque nationale de prêt : c'est exact. Mais seules actuellement les ressources de la Bibliothèque nationale leur permettent d'exister et d'évoluer.

Marie-Louise Bossuat.